

avis d'arrêt  
de travail initial de prolongation (\*)volet 3, à adresser  
à votre  
**EMPLOYEUR**  
ou au  
**POLE EMPLOI**

(art L.162-4-1-1eral, L.162-44, L.315-2, L.321-1-5ème al., L.323-6, L.376-1, L.613-20, R.321-2, R.323-11-1, D.323-2, D.613-19, D.613-23 du Code de la sécurité sociale, L.732-4 et 762-18-1 du Code rural et de la pêche maritime)

## l'assuré(e)

numéro d'immatriculation

269101601514715

nom et prénom

RENAUD CHRISTELLE

(nom de famille - de naissance - suivi, s'il y a lieu, du nom d'usage)

code de l'organisme de rattachement (voir votre attestation papier Vitale)

adresse où le malade peut être visité (si différente de votre adresse habituelle) (1) :

code postal

ville

n° téléphone :

bâtiment : escalier : étage : appartement : code d'accès de la résidence :

(1) l'accord préalable de votre caisse est OBLIGATOIRE si cette adresse se situe hors de votre département de résidence

activité salariée  fonctionnaire  profession indépendante  activité non salariée agricole sans emploi  date de cessation d'activité précisez votre situation

l'arrêt prescrit fait-il suite à un accident causé par un tiers ?

oui  datenon 

## MESSAGE A L'ATTENTION DE L'EMPLOYEUR

dès réception de ce volet, merci d'établir l'attestation de salaire dans le meilleur délai  
afin de permettre à l'organisme de calculer les indemnités journalières de votre salarié(e).

## l'employeur

nom, prénom ou dénomination sociale MAIRIE

n° téléphone : 05 45 86 61 60  
e.mail :

adresse 61 rue de la république 16560 AUSSAC-VADALLE

## les renseignements médicaux

je, soussigné(e), certifie avoir examiné (nom et prénom) : RENAUD Christelle

• et prescrit un arrêt de travail jusqu'au

- en toutes lettres : Quatorze Janvier 2022  
 (à compléter obligatoirement)  
 et  
 - en chiffres 14 01 2022

inclus

sans rapport\*  en rapport\*  avec un état pathologique résultant de la grossesse

\* une des deux cases doit être obligatoirement cochée

sorties autorisées: oui  à partir du \_\_\_\_\_ non 

(l'assuré(e) doit être présent(e) à son domicile entre 9 et 11 heures et entre 14 et 16 heures.)

par exception, pour raison médicale dûment justifiée, sorties autorisées sans restriction d'horaire :

non  oui  à partir du 10/12/2021

• et prescrit un temps partiel pour raison médicale du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

identification du praticien  
(nom et prénom)

DOCTEUR PLOQUIN ISABELLE

date 10/12/2021

signature du praticien

&gt; 16 1 02063 1

PRN-PRE S3116 h